

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-23 du 26 février 2010 modifiant la décision DG n° 2010-16 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission chargée du contrôle de la publicité et de la diffusion de recommandations sur le bon usage des médicaments**

NOR : SASM1030134S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5122-36 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-16 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission chargée du contrôle de la publicité et de la diffusion de recommandations sur le bon usage des médicaments,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de la décision DG n° 2010-16 du 11 février 2010 susvisée est modifié comme suit :  
Au lieu de : « M. BOUDGHENE (Frank) », lire : « M. BOUDGHENE STAMBOULI (Frank) ».

#### Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité et des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 26 février 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT